

ACCOMPAGNEMENT DES MILITANTS CFTC



Formation syndicale ISF et IFCP
Accompagnement des mandats
Soutien aux structures
Transformation digitale

Renforcer les équipes par la complémentarité des apprentissages

En mars 2017, les résultats de la représentativité syndicale vont renforcer l'action de certains militants CFTC et en fragiliser d'autres. Ne lâchons rien !

L'implication et l'accompagnement au quotidien des militants auprès des salariés en entreprise passent par la valorisation des compétences de chacun.



Si la formation syndicale CFTC reposait essentiellement sur la formation dite « en présentiel » avec près de 22 000 journées stagiaires annuel, le lancement de la plateforme de formation en ligne formation.cftc.fr va apporter un accès plus rapide aux savoirs à l'ensemble des adhérents dans leur accompagnement au quotidien, mais également le partage des savoirs faire syndicaux par la mise en place de communautés de pratiques.

Au-delà de la formation syndicale, la complémentarité des équipes doit miser sur l'ensemble des mandatés CFTC présents dans les organismes paritaires tout autant que les conseillers prud'hommes. Or, 2017 sera l'année des renouvellements des réseaux de mandatés dans les organismes de sécurité sociale, mais également de la désignation des nouveaux conseillers prud'hommes.

Afin de faciliter la mobilisation de tous, une rencontre des responsables des Unions régionales et départementales et des conseillers prud'hommes sortant aura lieu fin février 2017, intitulée : La prud'homie face aux enjeux de l'avenir.

Nous avons notamment mis l'accent sur la formation des dirigeants en raison de la réforme administrative des régions et des missions qui leur incombent. Cette offre est à la fois nationale et locale, et s'adresse à des profils aussi différents que les trésoriers, référents structure et responsables d'UD, d'UR et de FD.

Vous trouverez dans ce guide l'ensemble des modules de formation proposé par vos Unions régionales et Fédérations, les formations nationales, ainsi que l'offre d'accompagnement proposée par le SFeR :

- le dispositif de la formation décentralisée via les Unions régionales et les Fédérations ;
- l'offre de formation nationale destinée aux acteurs de la formation, les dirigeants de structures et des conseillers prud'hommes ;
- l'offre d'accompagnement des mandatés qui leur permet de conduire leur mandat dans les conditions optimales et d'agir localement auprès des adhérents et des salariés.

Pour connaître l'offre complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de vos responsables de formation et des coordonnateurs régionaux des réseaux. Entre formations nationales, fédérales et régionales, la démarche présentée ici accompagnera au mieux les actions des militants, pour assurer ensemble l'avenir de la CFTC.

Brigitte Stein
Présidente de l'ISF

SOMMAIRE

LE DISPOSITIF DE FORMATION SYNDICALE CFTC	4
4 types de congés de formation pour tous	4
La demande de congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS)	5
Qui sont les acteurs de la formation CFTC ?	8
Les responsables de formation dans les unions régionales	10
Les responsables de formation dans les fédérations	11
FORMATION NUMÉRIQUE	12
formation.cftc.fr : le portail pour tout adhérent CFTC	13
ECMG : l'outil de création pour les formateurs	15
FORMATION DES MILITANTS EN UR/FD	16
Présentation du parcours de formation des militants	16
L'offre de formation (UR/FD)	17
FORMATION DES ACTEURS DE LA FORMATION	22
Présentation du parcours de formation des acteurs de la formation	22
S'inscrire aux sessions du SFeR	23
Les formations et rencontres du SFeR en 2017	24
FORMATION DES DIRIGEANTS	28
Présentation du parcours de formation des dirigeants	28
L'offre de formation pour accompagner les structures	29
FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES (CPH)	32
Présentation du parcours de formation des CPH	32
L'offre de formation des CPH	33
FORMATION DES MANDATÉS	34
L'accompagnement des mandatés	34
La formation des mandatés	35
L'information des mandatés	36
Les coordonnateurs régionaux des réseaux CFTC	37
ANNEXES	38
Demande de CFESS à remettre à l'employeur	38
Accord de maintien de salaire du salarié à remettre au RF	39
Charte d'engagement ISF et IFCP	40
Organigramme du SFeR	41
L'offre de formation syndicale CFTC	42

Militants, administrateurs, des formations spécifiques vous sont ouvertes, dans le cadre de vos mandats syndicaux et paritaires.

Il est important de bien différencier les trois types de congés de formation que vous pouvez demander, puisque leurs conditions ne sont pas les mêmes :

- l'autorisation d'absence pour la formation pour les défenseurs syndicaux,
- le congé de formation économique, sociale et syndicale,
- le congé de formation des administrateurs,
- le congé de formation pour les conseillers prud'hommes.

	Autorisation d'absence pour la formation pour les défenseurs syndicaux	Congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS)	Congé de formation des administrateurs	Congé de formation pour les conseillers prud'hommes
Pour qui ?	Les défenseurs prud'homaux	Les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales, les formateurs, les administrateurs et conseillers (hors Sécurité sociale).	Les administrateurs et conseillers dans les organismes de Sécurité sociale.	Les conseillers prud'hommes.
Droit	2 semaines par période de 4 ans suivant la publication de la liste des défenseurs syndicaux	12 jours de formation par an. 18 jours pour les animateurs de stages et sessions, et pour les militants ayant des responsabilités syndicales.	Les employeurs sont tenus d'accorder aux salariés de leur entreprise, membres d'un conseil ou d'un conseil d'administration d'un organisme de Sécurité sociale, sur leur demande, des autorisations d'absence pour leur permettre d'assister aux sessions de formation organisées pour l'exercice de leurs fonctions.	6 semaines sur 5 ans. Dans le cas du prolongement du mandat, 6 jours par an.
Durée minimale	Pas de minimum	La durée minimale prévue par le code du travail est d'une demi-journée. La Confédération a fixé la durée minimale des formations syndicales à 1 jour minimum.	Pas de minimum.	Pas de minimum.
Texte de loi	Loi Macron - en attente de la parution des décrets d'application	Articles L. 3142-9 et L. 2145-1 du Code du travail.	Article L. 231-10 du Code de la Sécurité sociale.	Articles L. 1442-1 et suivants du Code du travail.
Maintien de salaire	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite.	Salaires maintenus par l'employeur sous conditions (voir pages suivantes de ce guide)	Salaires maintenus par l'employeur sous conditions (identique au CFESS, voir pages suivantes de ce guide)	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite.
Qui organise la formation ?	L'ISF : les UR, FD exclusivement	L'ISF : les UR, FD ou le siège exclusivement	NC - voir les CRR	L'IFCP : les UR ou le siège

Comment bénéficier
du congé de formation
syndicale ?

Qui peut en bénéficier ?

Comment demander son
congé ?

Tous les salariés de l'entreprise, qu'ils aient ou non un mandat de représentant du personnel, peuvent bénéficier du congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS).

C'est dans ce cadre que se déroulent les formations syndicales organisées par la CFTC qui sont présentées dans ce guide de la formation.

Comment demander une formation économique, sociale et syndicale ?

Pour mettre en place ce congé, il faut respecter le cadre imposé par loi qui définit le rôle de chaque acteur : le stagiaire (salarié), l'organisme de formation (la FD, l'UR ou le siège CFTC qui organise le stage) et l'employeur. Pour la CFTC, c'est l'Institut Syndical de Formation CFTC (**voir page 8 de ce guide**).

Important ! Une nouvelle loi a été mise en place le 17 août 2015. Elle modifie en profondeur le dispositif et clarifie la prise en charge de la rémunération du stagiaire.

Qui prend en charge le coût de la formation ainsi que les frais de déplacement et de séjour ?

Sauf si une convention ou un accord collectif en dispose autrement, la charge financière de la formation et de l'ensemble des frais incombe à l'organisation syndicale dans les conditions qu'elle définit.

Pour les formations des membres de CE ou de CHSCT, les formations peuvent aussi être prises en charge directement par les comités d'entreprise (CE) ou les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Un modèle de lettre pour demander ce congé est proposé dans ce guide de la formation syndicale (**voir page 38**).

1- transmissions entre le RF et le stagiaire

- le stagiaire donne le contact de son employeur
- le stagiaire précise si un accord syndical plus favorable est prévu dans l'entreprise ou la branche
- le stagiaire transmet au RF son accord écrit pour le maintien de salaire

2- la demande de congé par le salarié

- le stagiaire fait une demande de congé CFESS à son employeur

3- le RF envoie la demande à l'employeur

- l'organisation syndicale adresse une demande de maintien de salaire : expresse, écrite et précisant le niveau du maintien de la rémunération,
- le RF joint en annexe l'accord signé par le salarié
- le RF propose éventuellement une convention

Étape 1 – Échanges d'informations entre le salarié et le responsable formation CFTC

Inscription interne (CFTC) au stage

Le militant qui souhaite suivre une formation se rapproche du responsable formation pour les stages décentralisés en UR/FD ou du SFeR pour les stages nationaux (voir encadré page suivante). Ce dernier l'accompagne et étudie avec lui ses attentes pour lui proposer les meilleures réponses en termes de formation. Les modalités d'inscriptions internes sont à voir directement avec la structure organisatrice qui lui confirmera sa participation et l'accompagnera dans ses démarches

Contact : voir les pages dédiées aux Responsables de formation p. 10 et 11

Échange et collecte d'informations

Cette prise de contact permet également un échange d'informations :

- le stagiaire doit donner les coordonnées du contact de son employeur (RH ou autre) pour que le RF puisse envoyer le courrier de demande de maintien de salaire avant la formation
- le stagiaire doit préciser au RF si un accord de branche ou d'entreprise stipule le maintien total ou partiel de la rémunération dans le cadre du départ en CFESS

À noter ! En cas de doute sur la présence d'un accord de droit syndical, le militant ou le RF doivent pouvoir contacter le délégué syndical de l'entreprise concernée pour pouvoir obtenir ces informations.

Accord du salarié pour maintenir son salaire

Pour obtenir le maintien de salaire, le salarié doit autoriser l'employeur à pouvoir procéder à une retenue sur son salaire si l'organisation syndicale (organisatrice du stage) ne procède pas au remboursement de son salaire à l'employeur. Le salarié doit donc signer son accord et transmettre ce document à l'organisateur du stage de formation (le RF). En effet, la loi précise que c'est le RF qui doit transmettre l'accord à l'employeur (**voir Étape 3**).

Document : voir le modèle type «**Accord de maintien de salaire du salarié à remettre au RF**» en annexe de ce guide page 39

Étape 2 - Demande du salarié pour partir en CFESS

Ensuite, une fois que le militant a une confirmation de son inscription au stage, il doit faire lui-même une demande de CFESS à son employeur.

Cette demande doit se faire par écrit au moins 30 jours avant le début du stage. Cette demande doit préciser la date du début du congé, sa durée et indiquer le nom de l'organisme de formation.

Document : voir le modèle type « Demande de CFESS à remettre à l'employeur » en annexe de ce guide page 38

QUI PEUT ORGANISER UNE FORMATION À LA CFTC?

À la CFTC, seules certaines structures sont habilitées à organiser des formations CFESS (établir des attestations, signer des conventions, rembourser l'employeur et le stagiaire...)

- **Pour les formations décentralisées** : les responsables formation (RF) des UR et des FD, ainsi que les présidents des UR et les FD (en tant que représentant de l'ISF dûment mandaté par la convention annuelle de formation ISF signée avec le siège)

- **Pour les formations nationales** : le siège confédéral (formations des acteurs de la formation, des dirigeants et des CPH organisées par le SFer)

Important ! Comme c'était déjà le cas, un syndicat ou une UD (par exemple) ne peuvent en aucun cas organiser des stages et signer des engagements au nom de l'ISF.

Étape 3 - Demande de l'OS à l'employeur

Le droit à un maintien total ou partiel est conditionné par la demande de l'organisation syndicale à l'employeur. C'est ce courrier qui « déclenche » le maintien de salaire. Pour cela, la structure organisatrice du stage (**voir ci-contre**) doit adresser à l'employeur une demande de maintien de salaire pour un (ou plusieurs) stagiaire(s). Celle-ci doit être « expresse », « écrite » et indiquer le niveau du maintien de la rémunération, en précisant notamment s'il existe un accord qui prévoit la prise en charge par l'employeur de tout ou partie du salaire. Il est impératif d'annexer à cette demande l'accord écrit du salarié pour bénéficier du maintien de son salaire.

Une fois le courrier reçu, l'employeur a l'obligation de maintenir l'intégralité du salaire.

Attention ! Si la structure organisatrice du stage ne rembourse pas l'employeur dans les délais prévus, ce dernier est fondé à prélever une retenue de salaire sur la rémunération du militant.

Que faire si j'ai quand même une retenue de salaire ?

Si pour une raison ou pour une autre, l'employeur n'a pas maintenu la rémunération, ou bien si la structure CFTC n'a pas remboursé l'employeur ou que ce dernier utilise a posteriori son droit à faire une retenue de salaire du militant, la structure CFTC organisatrice du stage peut proposer au militant une indemnité compensatoire de perte de salaire, plafonnée au montant net de la rémunération non perçue.

QUI SONT LES ACTEURS DE LA FORMATION ?

- À la CFTC, il existe deux organismes distincts de formation :
- l'Institut Syndical de Formation (ISF)
 - l'Institut de Formation des Conseillers Prud'hommes (IFCP)

C'est le Service Formation et Réseaux (SFeR) du siège confédéral qui est chargé de mettre en œuvre leurs politiques de formation.

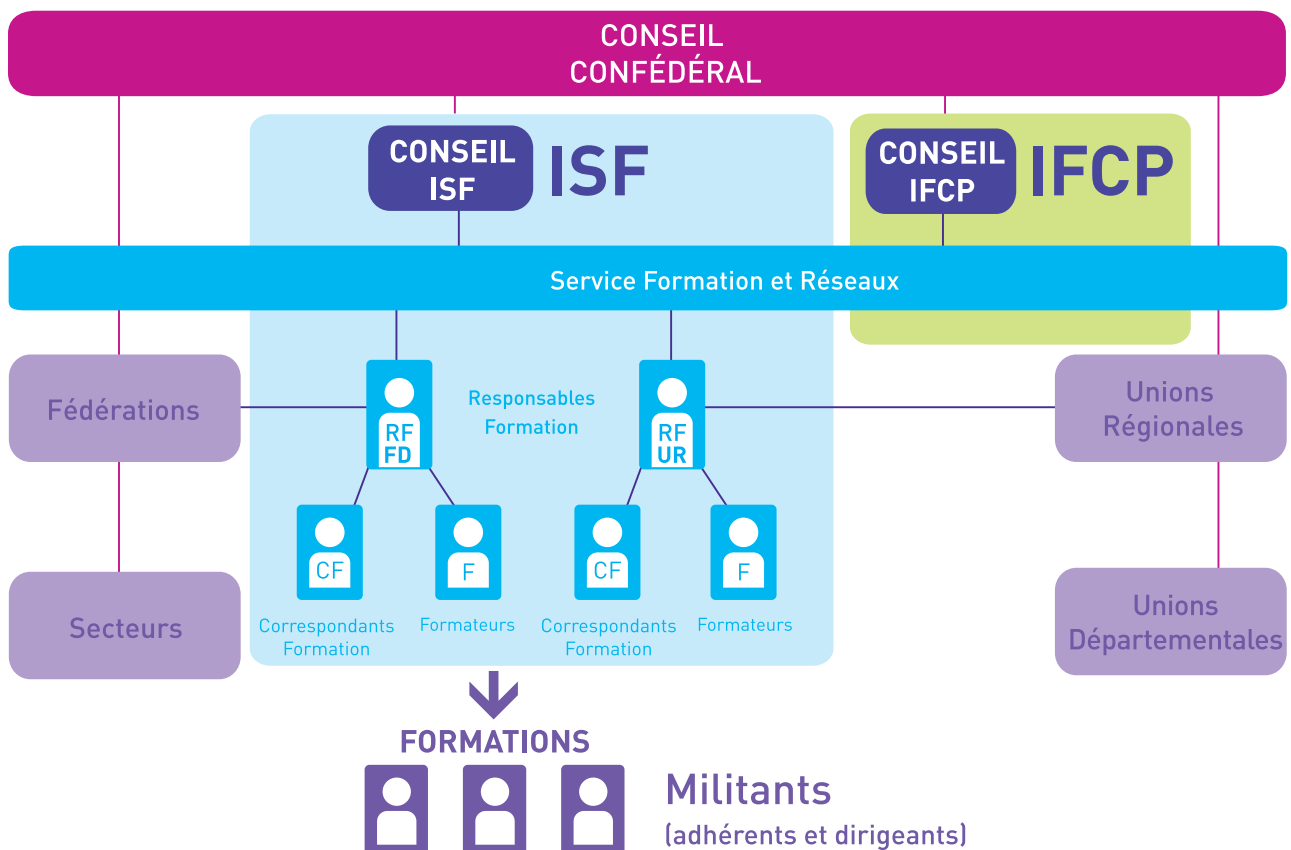
L'ISF

L'Institut Syndical de Formation (ISF) est le dispositif de formation CFTC qui, sous la direction du Conseil confédéral, met en œuvre la politique de formation CFTC.

Il est agréé par le Ministère du Travail. Cet agrément permet de bénéficier des congés de formation prévus par la loi et de l'aide financière publique.

L'ISF :

- conçoit, développe et organise la formation syndicale dans l'ensemble du Mouvement,
- anime le réseau des acteurs de la formation,
- accompagne les initiatives confédérales par des démarches de formation adaptées.



L'IFCP

L'institut pour la Formation des Conseillers Prud'hommes (IFCP) gère la formation des 357 conseillers prud'hommes de la CFTC. C'est une association loi 1901.

Elle a pour objet de contribuer au développement des compétences et des connaissances des conseillers prud'hommes avalisés par les organisations CFTC afin de leur permettre d'exercer au mieux leur mission et de promouvoir une conception de la justice du travail bâtie sur les principes du respect de la dignité des personnes, du droit et de la vérité, ainsi que sur les vertus du dialogue entre partenaires sociaux.

LE SFer : LE SERVICE FORMATION ET RÉSEAUX DE LA CONFÉDÉRATION

C'est le SFer (service formation et réseaux) du siège confédéral qui met en œuvre la politique de formation de l'ISF et de l'IFCP en lien avec le conseil confédéral.

Ce service assure :

- la formation des dirigeants des UR / FD tant sur le plan identitaire, socio-juridique que sur celui du pilotage des structures ;
- la sensibilisation de ces mêmes dirigeants sur des thèmes d'actualité en particulier dans le cadre de réunions des conseils de structures ;
- la formation des acteurs de la formation (responsable de formation, conseiller pédagogique, formateur) par le biais de rencontres et de formations techniques et pédagogiques ;
- la formation des conseillers prud'hommes par des rencontres spécialisées et complémentaires à celles mises en place par les responsables de formation régionaux ;
- l'accompagnement des réseaux de mandatés.

Contact : sfer@cftc.fr

LES RESPONSABLES FORMATION (RF)

Dans chaque fédération et dans chaque union régionale, il y a un « responsable formation ».

Cette personne est chargée d'organiser et de planifier la formation dans sa structure. Il accompagne et conseille tous les militants et les adhérents. Il est aussi chargé d'animer le réseau des formateurs.

Contact : voir les pages dédiées aux Responsables de formation p. 10 et 11

LES FORMATEURS

En 2016, il y avait plus de 350 formateurs répartis dans l'ensemble des structures CFTC.

Les compétences que vous avez acquises dans votre vie syndicale peuvent être précieuses pour les autres militants... Envie de transmettre votre savoir-faire syndical CFTC ? Devenez formateur CFTC ! Si cela vous intéresse, contactez votre responsable de formation régional ou fédéral !

Voir p. 22 «Parcours du formateur».

MILITANTS OU ADHÉRENTS, BÉNÉFICIEZ DE FORMATIONS SYNDICALES RELEVANT DE L'OFFRE RÉGIONALE.

Pour connaître l'offre de formation interprofessionnelle proposée en 2017 par votre union régionale, adressez-vous au responsable de formation de la structure concernée.

Structure	Responsable de formation	Téléphone	Mail
Alsace	Dominique STEIGER	03 89 39 75 31	dominique.steiger@wanadoo.fr
Auvergne	Christina MESLET	04 73 27 73 61	christi.meslet@gmail.com
Basse-Normandie	Alain SALLÉ	06 20 96 14 05	alain.salle1@orange.fr
Bourgogne	Marie-Claire FORTUNADE	03 80 43 62 51	claire.fortunade@orange.fr
Bretagne	Patrick DESDOITS	06 17 16 18 58	cftcformation.bretagne@outlook.fr
Centre	Pascal FAMECHON	06 07 39 21 56	pascal.cftcud37@laposte.net
Champagne-Ardenne	Murielle LAMIRAL	06 76 65 52 78	muriellelamiral@yahoo.fr
Franche-Comté	Philippe RICHARD	03 84 29 44 72	philou.richard@sfr.fr
Guyane	Isabelle LOE-A-FOOK		i.loeafook@gmail.com
Haute-Normandie	Philippe NOEL	02 32 67 27 30	philippe.noel@wanadoo.fr
Ile de France	Manuel FOUCAULT	07 71 88 67 86	manuel.foucault@orange.fr
Languedoc-Roussillon	Jean-Pierre DAROS	04 66 90 29 45	darosjp@orange.fr
Lorraine	Brigitte STEIN	06 08 78 29 57	brigitte.stein@wanadoo.fr
Midi-Pyrénées	Bruno AMIEL	06 35 52 55 54	amielcftc@orange.fr
Nord Pas-de-Calais	Jacqueline VANHILLE	03 28 26 40 38	urcftc.formation@free.fr
Nouvelle Aquitaine	Martine FORET	06 14 47 21 24	foret.martine@neuf.fr
	Christine LABARRE	05 55 85 46 03	christine.labarre19@free.fr
PACAC	Marc AUDRY	06 11 12 50 62	audry.marc@gmail.com
Pays-de-la-Loire	Sylvie GUILLARD-CAJAL	06 62 11 84 99	sylvie.guillard44@outlook.fr
Picardie	Christine HOET	03 23 25 70 31	christie5@hotmail.fr
Rhône-Alpes	Christiane CHAULET	06 33 57 10 71	c.chaulet.rfurra@orange.fr
La Réunion	Florence CAZAL	06 92 08 97 53	florence_cazal@orange.fr

MILITANTS OU ADHÉRENTS, BÉNÉFICIEZ DE FORMATIONS SYNDICALES RELEVANT DE L'OFFRE FÉDÉRALE.

Votre fédération organise également des formations par branche. Pour connaître son offre de formation en 2017, adressez-vous au responsable de formation de la structure concernée.

Structure	Responsable de formation	Téléphone	Mail
AGENTS DE L'ÉTAT	Bruno GOUDE	01 45 70 98 35	resformfae@orange.fr
AGRICULTURE	Astrid DESINTEBIN	02 35 34 96 16	astrid.rachel@wanadoo.fr
BANQUES	Didier SENE	06 81 04 34 20	sene.didier@gmail.com
BATI MAT TP	Caroline TYKOCZINSKY	06 85 70 02 88	caroline.tykoczinsky@cftcbtp.fr
CADRES CFTC	Contactez la fédération	01 73 30 49 28	ugica@cftc.fr
CMTE	Joseph MUNICH	06 09 41 09 99	presidentjojo@sfr.fr
COMMUNICATION	Frederick BARRÉ	06 70 48 06 10	fbarre@snpub-cftc.org
CSFV	Raphael GUINA	06 88 71 04 71	raphael.guina@csfv.fr
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Pierre FOSSE	02 31 44 61 64	pfosse@cftc.fr
FGT TRANSPORT	Denis VASSEUR	04 72 33 08 60	vdenis5603@aol.com
FNACT	Dominique HENNEBELLE		hennebelle.dominiquedu62@orange.fr
MÉTALLURGIE	Daniel BATTENTIER	03 87 77 00 64	danielbattentier@cftcmetallurgie.com
POSTE & TELECOM	Florence STEIGER	06 74 75 48 62	blflodom@wanadoo.fr
PROTECTION SOCIALE ET EMPLOI	Marc BOURGEOIS	06 19 46 53 58	marc.bourgeois.94@free.fr
SANTÉ SOCIAUX	Jérôme DEPAIX	06 88 84 04 75	jdepaix@cftc-santesociaux.fr
UNAR	Odette DELICATO	01 46 26 46 17	odette.delicato@orange.fr

DEUX NOUVEAUX OUTILS EN 2017 SERONT EN LIGNE POUR
LA FORMATION : DEUX ADRESSES WEB À RETENIR !

Nom	Portail « formation.cftc.fr »	ECMG : l'outil de création pour les formateurs
Accès (URL web)	http://formation.cftc.fr	https://cftc.e-learning-suite.com
Utilisateur (public cible)	Tout adhérent CFTC	Acteurs de la formation uniquement
Fonctionnalités	<ul style="list-style-type: none"> • Sociale : échanger sur ses pratiques syndicales • Savoir : accès aux ressources CFTC • Se former avec les modules e-learning CFTC 	<ul style="list-style-type: none"> • Télécharger « en temps réel » la dernière version de la documentation des modules de formation • Utiliser le nouvel outil numérique de déroulé pédagogique • Annoter et faire remonter en temps la documentation des modules pour faciliter la mise à jour « collaborative »
Inscription	Directement sur le site	Par le SFer
Identifiant (log in)	Mail	Code inaric

- La formation **juste à temps**, juste ce qu'il faut, **n'importe où**
- La formation **pour tous**
- **Point d'entrée** aux savoirs, ressources, échanges : le portail de formation servant aussi de lieu de capitalisation et mutualisation
- **Raccourcissement du délai** entre l'apparition du besoin de formation et la livraison du contenu correspondant (permettant de **suivre le rythme des réformes**)
- La main donnée aux acteurs de la formation pour produire des savoirs / contenus et échanger (**apprentissage collaboratifs**) avec ECMG

SE CONNECTER POUR LA PREMIÈRE FOIS À FORMATION.CFTC.FR ?

Le site <http://formation.cftc.fr> est accessible via n'importe quel navigateur, Windows, Mac, tablette ou smartphone. Il suffit de rentrer l'adresse web pour accéder au portail. À la première connexion, vous devrez créer votre compte à l'aide de votre code d'adhérent Inaric. C'est simple et rapide.

À l'accueil du site, en cliquant sur « première connexion », vous lancerez la création de votre compte. Celle-ci s'effectuera en **4 étapes distinctes** :

étape 1 : identifiez-vous

Première étape, saisissez votre code Inaric, puis vos nom, prénom et date de naissance (ceci afin de s'assurer de votre identité).

étape 2 : créez votre compte

Une fois validée l'étape précédente, votre adresse mail personnel s'affichera. Vous aurez alors la possibilité de la modifier si besoin et de définir un mot de passe afin d'accéder au portail formation.cftc.fr.

Notez bien ce mot de passe, il vous sera demandé à chaque connexion !

étape 3 : vérifiez vos informations personnelles

Un nouvel écran pré-rempli s'affiche : il reprend vos informations personnelles (en provenance d'Inaric), notamment votre adresse et votre numéro de téléphone. Vous pourrez modifier ces champs.

étape 4 : confirmez votre inscription

Ultime étape : une page confirmant votre inscription s'affiche ; votre compte est automatiquement activé. Vous n'aurez plus qu'à cliquer sur « **C'est parti !** » pour accéder directement au portail formation.cftc.fr et découvrir tous les contenus à votre disposition !

Bonne formation !

LES CONTENUS PÉDAGOGIQUES DU PORTAIL FORMATION.CFTC.FR !

Service accessible à tous les adhérents et militants, aussi bien néophytes qu'experts, le portail formation.cftc.fr vous propose de bénéficier de contenus pédagogiques multimédias, riches et pertinents, sur tous les domaines que couvre l'activité des militants CFTC.

Un panorama de formations composé en rubriques thématiques

Répartis en **4 grandes rubriques**, les contenus pédagogiques traitent des thématiques suivantes :



1. Droit du travail aborde l'embauche et le contrat de travail, le salaire et la rémunération, la durée du travail et les congés, les conflits au travail et la rupture du contrat, etc.



3. Management, culture et développement porte l'attention de l'apprenant sur les conditions de management, la communication, la culture d'entreprise, etc.



2. IRP – Instances représentatives du personnel et élections traite des élections professionnelles, des moyens d'action et de la liberté syndicale, de la négociation collective, du DS, du DP, du CE, du CHSCT, des DUP.



4. Organisation CFTC présente le mouvement, son histoire et ses valeurs, ses adhérents, les syndicats et les sections syndicales, les structures professionnelles, etc.

Les différents formats des contenus pédagogiques

Afin de répondre au mieux à vos attentes, vous aurez accès à différents types de ressources : **fiches techniques, infographie, vidéo, quizz, animation, rapid learning, e-learning**, etc.

Cette diversité de formats et de contenus vous permettra de vous approprier le savoir pédagogique de manière progressive en fonction de vos besoins.

PRÉSENTATION DE L'INTERFACE DU PORTAIL MULTIMEDIA FORMATION.CFTC.FR !

Présentation de la navigation par onglets Bienvenue sur le portail !

Une fois connectés au portail formation.CFTC.fr, vous arrivez sur la page d'accueil, où votre nom s'inscrit en haut à droite de la page. C'est votre profil. Vous pouvez à présent naviguer parmi les contenus et les communautés de pratique.

Onglet Accueil

Carrefour central du site, la page d'accueil vous donne la possibilité de vous exprimer, d'envoyer des documents à l'ensemble de la communauté CFTC, d'avoir accès aux modules les plus populaires, ainsi que de vous renseigner sur différents éléments de votre profil (assiduité, implication, performance, etc.).

Onglet Formations

Sur cette page, vous accédez aux contenus pédagogiques en ligne, divisés en 4 grandes rubriques thématiques : Droit du travail, IRP et élections, Management, culture et développement, Organisation CFTC. Ces rubriques se composent de sous-rubriques, elles-mêmes constituées d'unités d'apprentissage (UA): vidéos, fiches techniques, quizz, animations, e-learning, etc.

La page Plus

Sur cette page, vous prenez connaissance du catalogue, de l'agenda et du plan de formation des unions régionales, des fédérations et de la Confédération. Vous pouvez vous préinscrire en ligne aux formations présentiels. Ainsi, le portail formation.CFTC.fr fait naturellement le lien entre la pédagogie en ligne et le présentiel !

IMPORTANT ! LES FONCTIONNALITÉS SOCIALES...

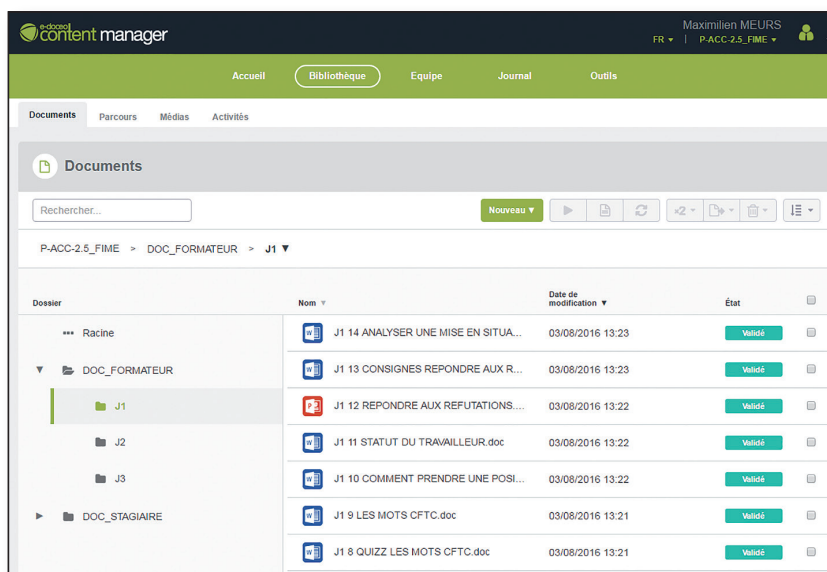
Cet espace développe l'intercommunication entre les militants et permet ainsi de partager au sein des forums ses connaissances, de donner son point de vue sur l'actualité, d'échanger diverses opinions ou bonnes pratiques ! Un système de notification vous permet d'être informé en temps réel des nouveaux messages.

CFTC.E-LEARNING-SUITE.COM : LE NOUVEAU COUTEAU SUISSE DES FORMATEURS

Grâce au site ECMG, vous pouvez télécharger vos modules de formation avec la mise à jour en temps réel (plus de lien zip qui est transmis tous les deux ou trois ans !). Vous pouvez aussi faire remonter au SFeR et à tous les autres formateurs vos commentaires ou vos idées sur les contenus grâce aux fonctionnalités collaboratives. Les mises à jour des contenus seront ainsi plus fréquentes. Vous allez aussi rapidement ne plus pouvoir vous passer du nouveau déroulé pédagogique numérique du formateur : le plan de cours digital !

C'est le SFeR qui crée les comptes (et les droits associés). À l'inscription sur ECMG, l'utilisateur reçoit un mail (à l'adresse mentionnée sur Inaric) avec son identifiant et un mot de passe.

1. L'utilisateur se connecte sur <https://cftc.e-learning-suite.com>
2. Il peut ensuite choisir un « projet ». Chaque module présentiel est un projet. Les formateurs ont accès à l'intégralité de la documentation des modules lorsqu'ils ont suivi la formation thématique de formateur. Les RF ont accès uniquement à la documentation stagiaire (mais de tous les modules).
3. Chaque projet (module) est constitué de dossiers (doc stagiaire / formateur) et de sous-dossiers (par journée : J1, J2 et J3).
4. Vous pouvez télécharger un fichier à la fois, ou tout le module d'un coup (il suffit de cocher les fichiers et cliquer sur le bouton « action ». Pour tout télécharger, le mieux est de télécharger le fichier exécutable du déroulé pédagogique électronique qui contient tous les documents (le plan de cours digital). Un clic et vous avez tout !
5. Vous avez la possibilité d'annoter un document pour le SFeR ou les autres formateurs du module. Il suffit de cliquer sur le document, puis sur le bouton « annoter » (avec le stylo plume). Un affichage du document se fait alors. Vous avez en bas de l'écran deux zones (Mise en page / Contenu) qui vous permettent sur chaque diapositive d'écrire un commentaire.
6. Des formations à l'outil seront organisées toute l'année et des modules e-learning seront bientôt déployés sur la plateforme afin de vous accompagner dans la prise en main de ces nouveaux outils.



Pour connaître les dates des prochaines formations près de chez vous : contactez le responsable formation de votre union régionale ou de votre fédération (voir contacts pages 10 et 11 de ce guide).

Adhérents CFTC, bénéficiez des formations syndicales de la CFTC ! Votre union régionale et votre fédération sont habilitées à vous proposer des formations qui vous permettront de développer vos compétences et d'être acteur de la réussite de la CFTC !

L'offre de formation proposée aux militants évolue : mieux harmonisée, plus proche des besoins, plus simple et plus lisible ! Vous n'avez qu'à choisir en vous laissant guider par votre responsable de formation !

VOTRE PARCOURS DE FORMATION

Tous les adhérents CFTC se voient proposer un parcours de formation avec une journée d'accueil (intégration), une formation initiale commune, puis des modules adaptés aux besoins spécifiques de chacun :

1. **un accueil** qui permet à un nouvel adhérent de se situer dans l'organisation CFTC et de connaître les bons interlocuteurs et les personnes ressources dans sa structure ;
2. **une formation initiale** des militants (sur 3 jours) pour tous les nouveaux élus et mandatés ; cette formation généraliste permet aux militants d'acquérir les connaissances minimum requises pour leur mission syndicale ;
3. **des formations de spécialisation** (de 2 à 5 jours selon les formations) : des modules « à la carte » en fonction des besoins les plus urgents de chaque militant.

Accueil des nouveaux adhérents

Formation initiale mandatés élus (FIME)

COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT

Communication
orale

Communication
écrite et
numérique

Développer
sa section
CFTC

Élections
professionnelles

RESPONSABILITÉ SYNDICALE EN ENTREPRISE

Délégué du
personnel

Délégué
syndical
RSS

CE
(base)

Négociations
collectives

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Sensibilisation
à la santé
au travail

CHSCT
(base)

Prévention
des TMS

Risques
psychosociaux

Arbre
des causes

DROIT DU TRAVAIL ET DÉFENSE DU SALARIÉ

Initiation au droit
du travail

Exécution du contrat
de travail

Ruptures du contrat
de travail

Défenseur
syndical

Conseiller
du salarié

FPC / GPEC



OFFRE LOCALE UR / FD (voir votre RF)

...

...

...

...

ACCUEIL ET FORMATION INITIALE

Accueil des nouveaux adhérents	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux adhérents (sans mandat) 	<ul style="list-style-type: none"> Découvrir sa structure d'accueil. Connaître les services CFTC. Découvrir l'offre de formation de la CFTC (et son responsable de formation (RF)). Découvrir la CFTC : l'organisation, ses valeurs...
FIME (formation initiale mandatés élus)	3 jours <ul style="list-style-type: none"> DS, RSS DP CE CHSCT (nouveaux militants avec mandat) 	<ul style="list-style-type: none"> S'approprier la spécificité de la CFTC et acquérir des connaissances de base dans les domaines de la négociation et de la communication. Se situer dans un réseau d'acteurs internes et externes. Se situer dans l'organisation CFTC et sa fonction syndicale.

COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT

Développer sa section	3 jours <ul style="list-style-type: none"> Militants en charge du développement dans l'entreprise (ayant suivi la formation FIME) 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le potentiel de développement pour la section CFTC. Prévoir et mettre en œuvre les actions de développement de la section en impliquant les adhérents CFTC.
Communication écrite et numérique	3 jours <ul style="list-style-type: none"> Tout militant (ayant déjà suivi la formation initiale FIME) 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre conscience des éléments caractéristiques d'une communication sur un média « papier » et digital. Connaître le panorama des différents outils à disposition et choisir ceux qui sont le plus appropriés à ses besoins en communication. Mettre la communication écrite et numérique au service de son action syndicale.
Communication orale	3 jours <ul style="list-style-type: none"> Tout militant (ayant déjà suivi la formation initiale FIME) 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication. Développer son aisance relationnelle. Mettre la communication au service de son action syndicale.
Élections professionnelles	3 jours <ul style="list-style-type: none"> Militants impliqués dans l'équipe en charge de la préparation des élections 	<ul style="list-style-type: none"> Construire une stratégie de campagne électorale permettant à la CFTC de réussir les élections. Mettre en œuvre les étapes clés de son plan d'action.

DROIT DU TRAVAIL ET DÉFENSE DU SALARIÉ

Initiation au droit du travail	3 jours • Tout militant (ayant déjà suivi la formation initiale FIME)	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à utiliser les sources et outils juridiques nécessaires à la résolution d'une problématique juridique, en particulier le Code du travail. • Connaître les mécanismes de l'élaboration et de la rupture du contrat de travail.
Exécution du contrat de travail	3 jours • Tout militant (ayant déjà suivi la formation «Initiation au droit du travail»)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les changements survenus dans l'exécution du contrat de travail (maladie, accident, congés payés, congés spéciaux ...). • Expliciter ces cas de suspension du contrat de travail au regard de leur impact sur la rémunération. • Apprendre à lire un bulletin de paye simple pour vérifier le respect par l'employeur de ses obligations.
Ruptures du contrat de travail	3 jours • Tout militant (ayant déjà suivi la formation «Initiation au droit du travail»)	<ul style="list-style-type: none"> • Expliciter les différents cas juridiques des ruptures du contrat de travail • Identifier les actions syndicales de défense du salarié et le juge compétent.
FPC / GPEC	3 jours • Tout militant (ayant déjà suivi la formation initiale FIME)	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la nouvelle législation sur la formation professionnelle continue. • Maîtriser la démarche GPEC. • Intégrer les positions CFTC sur la FPC et la GPEC.
Défenseur syndical	3 jours • Défenseurs syndicaux • Futurs défenseurs syndicaux (ayant suivi le module «Initiation au droit du travail»)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le statut et les missions du défenseur syndical. • Savoir préparer un dossier prud'homal. • Adopter la posture syndicale pour la défense du salarié.
Conseiller du salarié	3 jours • Conseillers du salarié (ayant suivi le module «Initiation au droit du travail»)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le statut et les missions du conseiller du salarié. • Acquérir les bases de l'assistance du salarié lors de l'entretien préalable. • Maîtriser les procédures de licenciement et de rupture conventionnelle.

RESPONSABILITÉ SYNDICALE EN ENTREPRISE

CE
(base)**3 jours**

- Membres du CE (ayant suivi la formation FIME)

- Connaître les missions des membres du CE.
- Maîtriser les moyens d'action utiles à l'exercice de leurs missions et savoir les utiliser.

DP

3 jours

- Délégués du personnel (ayant suivi la formation FIME)

- Connaître les missions des délégués du personnel.
- Identifier les moyens d'action utiles à l'exercice de leurs missions et savoir les utiliser.

DS / RSS

3 jours

- DS, RSS (ayant déjà suivi la formation initiale FIME)

- Connaître le rôle des DS et RSS et l'incidence des nouvelles règles de représentativité syndicale.
- Maîtriser les moyens d'action propres à ces fonctions et savoir les utiliser.
- Assurer un meilleur service aux salariés de l'entreprise.

Négociations collectives

3 jours

- Militants titulaires d'un mandat de négociateur (branche, DS, CE, ...) ayant suivi la formation «Communication orale»

- Appréhender le cadre juridique de la négociation collective.
- Définir une stratégie en construisant un positionnement CFTC.
- Maîtriser les techniques et tactiques de négociation.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Journée de sensibilisation à la santé au travail	1 jour	<ul style="list-style-type: none"> • Tout adhérent 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience de l'importance de la santé et de la sécurité en entreprise. • Appréhender les notions de risques psychosociaux. • Appréhender les enjeux de l'évaluation et de la prévention des risques dans l'entreprise.
CHSCT (base)	3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du CHSCT • DP 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le fonctionnement d'un CHSCT au sein d'une entreprise. • Comprendre les enjeux de la prévention dans l'entreprise. • Connaître les outils et méthodes de prévention.
Arbre des causes	2 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du CHSCT • DP 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la pratique d'une méthode d'analyse des risques après la survenance d'un accident. • Connaître les principes de l'exploitation des résultats des analyses.
Prévention des TMS	3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du CHSCT • DP 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la notion de troubles musculo-squelettiques (TMS). • Prendre conscience des conséquences des risques liés aux TMS. • Identifier les méthodes de prévention des TMS.
Risques psychosociaux	3 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du CHSCT • DP 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les notions liées à l'évaluation des risques psychosociaux. • Acquérir une culture de prévention et une capacité d'observation pour agir dans l'intérêt de la protection des salariés. • Identifier les moyens d'actions des représentants du personnel dans l'entreprise.



OFFRE LOCALE UR/FD

En plus de ces thématiques de formations, les unions régionales et les fédérations peuvent proposer des formations complémentaires à l'offre présentée dans ce guide (voir avec les responsables de formation (RF) concernés pour connaître l'offre).

Formateurs, responsables de formation, responsables de formation adjoints, correspondants de formation,... bénéficiez des formations syndicales du SFer (le Service Formation et Réseau du siège confédéral) !

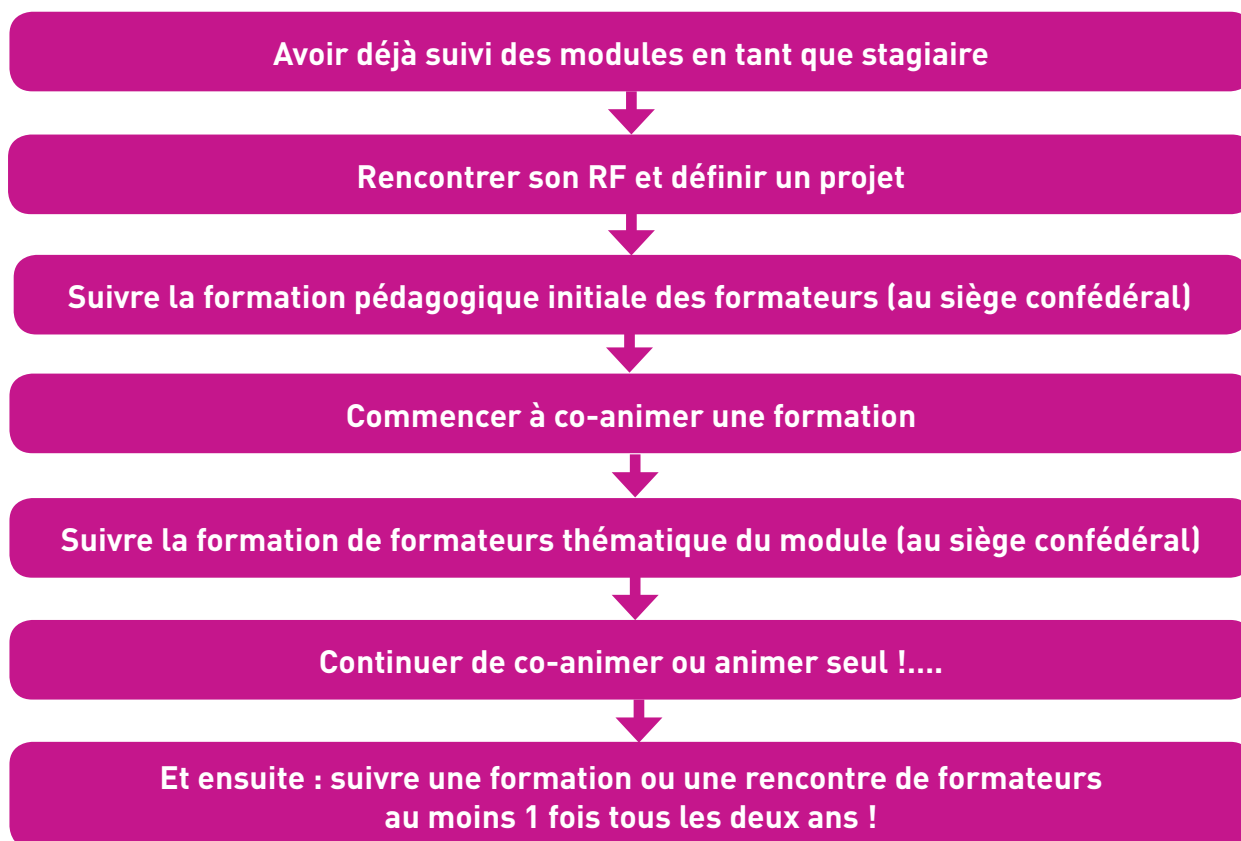
DEVENIR FORMATEUR

Les compétences que vous avez acquises dans votre vie syndicale peuvent être précieuses pour les autres militants... Envie de transmettre votre savoir-faire syndical CFTC ? Devenez formateur CFTC ! Si cela vous intéresse, contactez votre responsable de formation régional ou fédéral (**voir pages 10 et 11 de ce guide**).

Pour cela, vous devez :

- être motivé par la volonté de contribuer au développement de la CFTC en transmettant un savoir-faire et des valeurs,
- vous rendre disponible au moins 8 jours par an pour animer des sessions et/ou participer à la vie du réseau des formateurs dans votre structure prioritaire de formation,
- suivre les sessions de formateur nationales (formation ou rencontre du SFer) au moins tous les 2 ans pour consolider votre savoir-faire.

PARCOURS DU FORMATEUR



STRUCTURE PRIORITAIRE DE FORMATION

En tant qu'adhérent CFTC, vous dépendez d'une UR et d'une fédération. Vous avez donc deux RF qui peuvent vous suivre. Pour formaliser votre projet de devenir formateur, vous devez choisir entre les deux une structure prioritaire de formation. Cet engagement mutuel du formateur et du RF est formalisé dans un document à signer par les deux acteurs : la charte d'engagement du RF et du formateur (voir document en annexe p.40).

À la suite de cette signature, vous vous engagez à animer prioritairement des formations pour cette structure, même si bien sûr, vous prouvez animer un stage dans toute UR ou FD.

COMMENT S'INSCRIRE AUX FORMATIONS ET AUX RENCONTRES DU SFeR ?

1. Contactez votre RF de rattachement ! C'est lui seul qui est habilité à transmettre votre inscription au siège confédéral. Le SFeR ne prendra pas en compte une inscription « directe » de formateur.
2. Pour suivre une formation du SFeR, le formateur doit impérativement avoir signé une charte d'engagement du formateur avec son RF, et le SFeR doit avoir une copie d'un exemplaire de la charte (voir annexe p.40).
3. L'inscription au stage se fait dans le cadre du CFESS. Vous devez ainsi suivre les étapes d'inscription décrites dans les pages 5, 6 et 7 de ce guide. C'est notamment le SFeR, en tant qu'organisateur du stage, qui doit contacter votre employeur pour demande le maintien de votre salaire.
4. Pensez à déposer votre demande de congés à votre employeur 1 mois avant le début du stage (voir modèle page 38 en annexe de ce guide).

MODALITÉS PRATIQUES

- Les frais de transport, hébergement et perte de salaire vous sont remboursés dans les limites du barème confédéral, et sur justificatifs (originaux).
- Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la formation.
- Un hébergement en hôtel ou centre d'accueil et en chambre individuelle vous sera proposé. Vous avez la possibilité de choisir un autre hébergement, mais vous devrez avancer les frais et respecter le montant forfaitaire prévu par le trésorier (voir détails auprès du SFeR).
- En cas d'absence imprévue, prévenez impérativement le SFeR par téléphone au plus tard 72 heures avant le début de la session (faute de quoi la chambre est facturée même si elle n'est pas occupée).

Formation pédagogique initiale des formateurs

Objectifs

- Élaborer et structurer son intervention par rapport à une commande passée par le responsable de formation.
- Animer une ou plusieurs journées de formation.
- Acquérir des outils pédagogiques en vue d'une diffusion de contenus auprès de tout militant impliqué.

Public

- Formateurs et futurs formateurs n'ayant jamais suivi cette formation (ou ne l'ayant pas suivi depuis 4 ans)

Dates et lieu

- du 24 au 26 janvier 2017 (3 jours) au siège confédéral (Pantin) + 2 jours 6 mois après (à définir)
- du 21 au 23 mars 2017 (3 jours) au siège confédéral (Pantin) + 2 jours 6 mois après (à définir)
- du 16 au 18 mai 2017 (3 jours) au siège confédéral (Pantin) + 2 jours 6 mois après (à définir)
- du 19 au 21 septembre 2017 (3 jours) au siège confédéral (Pantin) + 2 jours 6 mois après (à définir)

Session organisée par le SFeR :
voir votre RF pour l'inscription

Formation Inaform

Objectifs

- Saisir les informations relatives à une session (de sa création à sa reddition).
- Gérer le plan de formation et suivre les éléments budgétaires.

Public

- RF - Responsables formation en UR/FD
- Responsables adjoints à la formation
- CF - Correspondants de formation
- ... et tout utilisateur en charge dans les structures du suivi des stages dans INAFORM

Dates et lieu

- du 29 au 30 mai 2017 (2 jours) au siège confédéral (Pantin)
- du 14 au 15 novembre 2017 (2 jours) au siège confédéral (Pantin)

Session organisée par le SFeR :
voir votre RF pour l'inscription

Formation de formateurs thématique : **Arbre des causes**

Objectifs

- Maîtriser la pratique d'une méthode d'analyse des risques après la survenance d'un accident.
- Connaître les principes de l'exploitation des résultats des analyses.
- S'approprier le contenu de la formation pour animer des sessions dans le cadre de la formation décentralisée.

Public

- Formateurs ou futurs formateurs du module
- Et ayant les prérequis :
 - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs
 - et être (ou avoir été) membre d'un CHSCT

Dates et lieu

- du 6 au 9 février 2017 (4 jours) au siège confédéral (Pantin)

Session organisée par le SFeR : voir votre RF pour l'inscription

Formation de formateurs thématique : **Communication orale**

Objectifs

- Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication.
- Développer son aisance relationnelle.
- Mettre la communication au service de son action syndicale.
- S'approprier le contenu de la formation pour animer des sessions dans le cadre de la formation décentralisée.

Public

- Formateurs ou futurs formateurs du module
- Et ayant le prérequis : avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs

Dates et lieu

- du 6 au 9 mars 2017 (4 jours) au siège confédéral (Pantin)

Session organisée par le SFeR : voir votre RF pour l'inscription

Formation de formateurs thématique : **Découverte des outils numériques de formation**

Objectifs

- Accéder au site formation.CFTC.fr
- Retrouver des ressources et commencer des modules de formation en ligne.
- Pouvoir échanger avec les autres adhérents sur les espaces de communauté.
- Utiliser les outils en ligne dédiés aux formateurs.
- S'approprier le contenu de la formation pour animer des sessions dans le cadre de la formation décentralisée.

Public

- Tout acteur de la formation
- Et ayant le prérequis : avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs

Dates et lieu

- du 7 au 9 mars 2017 (3 jours) au siège confédéral (Pantin)

Session organisée par le SFeR : voir votre RF pour l'inscription

Formation pédagogique des responsables formations (RF)

Objectifs

- Clarifier son rôle de partenaire au sein du dispositif ISF.
- Acquérir les fondements de la gestion d'un réseau de formateurs : du recensement à l'accompagnement.
- Intégrer les exigences de qualité d'une action de formation.
- Décliner les différentes phases de son rôle de RF sur le terrain : de la commande passée au formateur à l'évaluation d'une action de formation.

Public

- Nouveaux responsables de formation et responsables de formation adjoints chargés de la pédagogie

Dates et lieu

- du 4 au 5 avril 2017 (2 jours) au siège confédéral (Pantin)

Session organisée par le SFeR :
voir votre RF pour l'inscription

Formation de formateurs thématique : Défenseur syndical

Objectifs

- Identifier le statut et les missions du défenseur syndical.
- Savoir préparer un dossier prud'homal.
- Adopter la posture syndicale pour la défense du salarié.
- S'approprier le contenu de la formation pour animer des sessions dans le cadre de la formation décentralisée.

Public

- Formateurs ou futurs formateurs du module
- Et ayant les prérequis :
 - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs
 - avoir été défenseur prud'homal ou devenir défenseur syndical
 - avoir suivi le module « Initiation au droit du travail »

Dates et lieu

- du 6 au 9 juin 2017 (4 jours) au siège confédéral (Pantin)

Session organisée par le SFeR :
voir votre RF pour l'inscription

Rencontre nationale des responsables de formation, et correspondants de formation

Objectifs

- Analyser les besoins de formation et définir une stratégie de formation adaptée à sa structure.
- Connaître l'offre de formation présente et digitale.
- Échanger sur les évolutions et les pratiques du dispositif de la formation.
- Renforcer la complémentarité entre les acteurs de la formation.

Public

- Responsables de formation, responsables de formation adjoints, et correspondants de formation

Dates et lieu

- du 17 au 18 octobre 2017 (2 jours) – lieu à définir

Session organisée par le SFeR : voir votre RF pour l'inscription

Formation de formateurs thématique : Initiation au droit du travail

Objectifs

- Apprendre à utiliser les sources et outils juridiques nécessaires à la résolution d'une problématique juridique, en particulier le Code du travail.
- Connaître les mécanismes de l'élaboration et de la rupture du contrat de travail.
- S'approprier le contenu de la formation pour animer des sessions dans le cadre de la formation décentralisée.

Public

- Formateurs ou futurs formateurs du module
- Et ayant les prérequis :
 - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs
 - avoir suivi le module « Initiation au droit du travail »

Dates et lieu

- du 21 au 24 novembre 2017 (4 jours) au siège confédéral (Pantin)

Session organisée par le SFeR : voir votre RF pour l'inscription

Formation de formateurs thématique : Communication écrite et numérique

Objectifs

- Prendre conscience des éléments caractéristiques d'une communication sur un média « papier » et digital.
- Connaître le panorama des différents outils à disposition et choisir ceux qui sont le plus appropriés à ses besoins en communication.
- Mettre la communication écrite et numérique au service de son action syndicale.
- S'approprier le contenu de la formation pour animer des sessions dans le cadre de la formation décentralisée.

Public

- Formateurs ou futurs formateurs du module
- Et ayant le prérequis : avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs

Dates et lieu

- du 18 au 21 décembre 2017 (4 jours) au siège confédéral (Pantin)

Session organisée par le SFeR : voir votre RF pour l'inscription

RÈGLEMENT INTERIEUR : OBLIGATION DE SE FORMER !

Le règlement intérieur confédéral adopté par le Conseil confédéral de juin 2014 **prévoit une nouvelle obligation pour les dirigeants en matière de formation syndicale :**

*« Concernant les dirigeants nouvellement élus des fédérations, des UR, des UID et des UD, ils ont l'obligation durant leur mandat de suivre l'une des formations de dirigeants organisées par la Confédération. »
Article 3-5-1 paragraphe 2.*

Il s'agit notamment d'accompagner mais également de faire prendre conscience aux nouveaux dirigeants de structures des rôles et missions qui leur incombent. L'offre de formation des dirigeants est adaptée afin de répondre à différents types de besoins généraux pour le conseil voire plus spécifiques pour les trésoriers. Les formations sont décrites ci-après.

Vous êtes Président, Secrétaire général ou Trésorier de fédération ou d'union régionale et votre conseil vient d'être renouvelé depuis moins d'un an ? Vous êtes responsables d'un syndicat ? Vous dirigez une UD ou une UDI ?

Les missions d'animation d'une structure et de gestion au quotidien peuvent s'avérer complexes. La formation syndicale CFTC vous accompagne pour mener à bien vos missions.

SOUTENIR LES STRUCTURES

Le développement des sections syndicales et la mise en œuvre des changements de statuts issus du congrès 2013 sont autant d'exigences qui nécessitent des compétences toujours plus élevées.

Le SFer, le Service Organisation et les responsables de formation vous accompagnent, vous et votre structure, en vous apportant des réponses qui vous permettront de mener à bien vos missions.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formations de dirigeants sont animées soit au niveau local (fédération / union régionale) soit au niveau national. Dans tous les cas, merci de contacter le responsable formation de votre UR ou FD pour toute inscription **(voir pages 10/11 de ce guide)**.

LE BUDGET ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES

Afin de promouvoir la formation des dirigeants, la Confédération met à disposition des structures un budget spécifique pour la formation des dirigeants : le financement « ISF > Accompagnement des structures ». L'objectif est de se donner les moyens de former les dirigeants CFTC !

Formation « Conseil de structure UR / FD »

Objectifs

- Appréhender et se situer dans l'organisation CFTC.
- Connaître son rôle au sein de l'UR/FD pour le mandat qui débute (responsabilités, missions).
- Contribuer à la définition des modalités du travail en équipe.
- Appréhender les enjeux d'un travail en équipe.

Public

Pour les conseillers UR / FD CFTC, prioritairement lorsque le conseil vient d'être élu (depuis moins d'un an)

Formation « Responsable d'UD / UID »

Objectifs

- Connaître les missions d'une UD / UID et les rôles de ses dirigeants.
- Gérer et développer sa structure.
- Animer une équipe pour mettre en œuvre le projet de la structure.

Public

Présidents, Secrétaires généraux et Trésoriers d'UD et d'UID

Formation « Responsable de syndicat »

Objectifs

- Connaître les missions d'un syndicat et les rôles de ses dirigeants.
- Gérer et développer le syndicat en particulier en gagnant les élections professionnelles.
- Animer une équipe pour mettre en œuvre le projet du syndicat.

Public

Présidents, Secrétaires généraux et Trésoriers de syndicat (nouvellement élus ou non).

Dates

- formation de 2 jours

Session organisée à la demande de la structure dans les locaux de la structure et animée par des intervenants du SFeR et du Service Organisation de la Confédération.

Voir votre RF pour faire la demande auprès du siège confédéral

Dates

- formation de 3 jours : dates à voir avec votre responsable formation (ne pas hésiter à lui faire remonter vos besoins)

Sessions décentralisées dispensées dans les unions régionales (prioritairement). Contactez votre RF (pages 10 et 11) pour plus d'informations.

Dates

- formation de 3 jours : dates à voir avec votre Responsable formation (ne pas hésiter à lui faire remonter vos besoins)

Sessions décentralisées dispensées dans les fédérations (prioritairement) et les unions régionales. Contactez votre RF (pages 10 et 11) pour plus d'informations.

L'OFFRE DE FORMATION POUR ACCOMPAGNER LES STRUCTURES

Formation à l'animation des Ruches CFTC (atelier de codéveloppement)

Objectifs

- Mettre en place un projet d'atelier de codéveloppement dans une structure CFTC.
- Identifier le rôle et les missions de l'animateur de la ruche CFTC.
- Accompagner les militants et adopter une bonne posture tout au long du processus.
- Promouvoir le dispositif auprès des militants.

Public

Futurs animateurs des « ruches CFTC »

Formation « Référent structure »

Objectifs

- Acquérir les outils permettant de suivre et d'accompagner les syndicats.
- Produire des éléments et documents constitutifs d'un syndicat CFTC.

Public

Référents structure en FD et UR

Formation « Responsable des élections UR/FD »

Objectifs

- Connaître les enjeux pour la CFTC depuis la mesure de l'audience électorale.
- Connaître les outils pour organiser les élections.
- Maîtriser les règles juridiques de base des élections professionnelles en entreprises.
- Maîtriser les outils pour communiquer les résultats et accompagner les sections syndicales.

Public

Responsables « élections » dans les UR et FD

Dates et lieu

- dates à définir en cours d'année en fonction des structures «pilote» volontaires

Session organisée par le SFeR : voir votre RF pour l'inscription

Dates et lieu

- formation dispensée au siège confédéral (Pantin)
- date à venir dans La lettre aux dirigeants

Session organisée par le Service Organisation du siège confédéral : inscription directe (tous les détails dans *La lettre aux dirigeants*)

Dates et lieu

- formation dispensée au siège confédéral (Pantin)
- date à venir dans La lettre aux dirigeants

Session organisée par le Service Organisation du siège confédéral : inscription directe (tous les détails dans *La lettre aux dirigeants*)

Formation « COSIMO / trésorier »

Objectifs

- Acquérir les connaissances de base de la comptabilité simplifiée pour la structure CFTC.
- Maîtriser les règles juridiques de base de la comptabilité (documents juridiques, procédures de délégation, documents).
- Produire les éléments et documents constitutifs d'une comptabilité.
- Acquérir l'utilisation de l'outil COSIMO.

Public

Trésoriers des structures, personnes en charge dans les structures de la comptabilité

Formation « Inaric »

Objectifs

- Acquérir l'utilisation de l'outil Inaric.
- Gérer la saisie des adhésions.

Public

Présidents, Trésoriers des structures, personnes en charge dans les structures de la gestion d'Inaform

Formation « Utilité et efficacité des réunions »

Objectifs

- Organiser et animer une réunion.
- Susciter l'expression des participants et favoriser un débat productif.
- Conduire à la prise de décision sur les points à l'ordre du jour.

Public

Dirigeants UR/UD/FD CFTC ayant le prérequis suivant : en charge de la conduite de réunions de tous types, de la réunion de bureau au congrès

Dates et lieu

- formation de 2 jours : dates à voir avec votre responsable formation ! (ne pas hésiter à lui faire remonter vos besoins)

Sessions décentralisées dispensées uniquement dans les fédérations (prioritairement) et les unions régionales. Contactez votre RF (pages 10 et 11) pour plus d'informations.

Dates et lieu

- formation de 2 jours : dates à voir avec votre responsable formation ! (ne pas hésiter à lui faire remonter vos besoins)

Sessions décentralisées dispensées uniquement dans les fédérations et les unions régionales. Contactez votre RF (pages 10 et 11) pour plus d'informations.

Dates et lieu

- formation de 2 jours dont la date est fixée sur demande

Session organisée par le SFeR sur demande. Voir votre RF pour faire remonter vos besoins auprès du siège confédéral.

Les conseillers prud'hommes CFTC actuels restent **en fonction jusqu'en décembre 2017**.

Afin de répondre au mieux à leurs besoins, l'offre comprend :

- des actions de formation implantées en région ;
- et une Rencontre Nationale IFCP, permettant de faire le bilan de la mandature et de préparer la suivante, intitulée « La Prud'homie face aux défis de l'avenir » ([voir ci-contre](#)).

Les modules de formation que les conseillers prud'hommes peuvent suivre en région sont les suivants :



Contactez votre responsable de formation régional pour connaître le calendrier des formations CPH

Rencontre nationale CFTC « La prud'homie face aux défis de l'avenir »

ÉVÉNEMENT !

Objectifs

- Faire un point sur l'évolution de la prud'homie de 2009 à 2016 : quels enseignements et quelles conséquences ?
- Échanger sur les conditions de renouvellement des conseillers prud'hommes.
- Dresser le bilan de la politique de formation des conseillers prud'hommes de 2009 à 2016 et échanger sur l'avenir de la formation des futurs conseillers prud'hommes.

Public

Les conseillers prud'hommes et les dirigeants UD/ UR

Dates et lieu

- les 28 février, 1^{er} et 2 mars 2017, en Ile de France

Session organisée par le SFeR : voir directement avec le SFeR pour l'inscription (sfer@cftc.fr)

Formation « L'évolution de la prud'homie et l'analyse des pratiques »

NOUVEAU

Objectifs

- Maîtriser les nouvelles règles de la procédure prud'homale.
- Démêler des situations problématiques afin de rechercher en commun des voies de résolutions à explorer dans chaque conseil de prud'hommes.

Public

Les conseillers prud'hommes des régions concernées

Dates et lieux

- formation de 3 jours

Sessions organisées en région (UR), s'inscrire auprès du RF concerné

Formation des futurs conseillers prud'hommes

NOUVEAU

Objectifs

- Connaître le rôle du conseiller prud'homme et savoir se positionner au sein d'un conseil de prud'hommes.
- Se familiariser avec la dimension juridique de sa fonction.
- Savoir rendre la justice pour un conseiller prud'homme CFTC (siéger, délibérer et rédiger).

Public

Les conseillers prud'hommes des régions concernées

Dates et lieux

- formation de 3 jours

Sessions organisées en région (UR), s'inscrire auprès du RF concerné

Rencontres régionales des conseillers prud'hommes sur « L'actualité juridique et jurisprudentielle »

Objectifs

- Prendre connaissance de l'évolution de la prud'homie et de l'actualité législative et jurisprudentielle sur des thématiques ciblées.
- Faire l'analyse de ces évolutions notamment pour en faire ressortir les principes de droit.

Public

Les conseillers prud'hommes des régions concernées

Dates et lieux

- formation de 2 ou 3 jours selon les besoins

Sessions organisées en région (UR), s'inscrire auprès du RF concerné

Administrateurs, représentants de la CFTC dans des instances paritaires, coordonnateurs régionaux des réseaux... profitez du réseau CFTC et des ressources confédérales pour vous former, vous informer, échanger vos expériences et agir auprès des salariés. Vous êtes concernés... tous militants CFTC.

Dans **les organismes paritaires**, vous représentez les valeurs de la CFTC, intervenant dans l'intérêt des travailleurs dans des branches aussi diverses que la Sécurité sociale, l'emploi-chômage, le logement, la santé et sécurité au travail, le handicap, la formation professionnelle continue ou le dialogue social dans l'artisanat.

Dans **les institutions consultatives**, vous portez le discours de la CFTC au sein du Conseil Économique, Social et Environnemental et des Conseils Économiques, Sociaux, et Environnementaux Régionaux.

Dans **les réseaux spécifiques**, juristes de proximité, négociateurs de branche, coordonnateurs régionaux des réseaux, vous travaillez au plus près des salariés et des militants CFTC pour les soutenir dans leurs démarches.

VOUS AVEZ À VOTRE DISPOSITION UN DISPOSITIF MULTIPLE

Un dispositif de FORMATION propre à chaque réseau ou commun à plusieurs réseaux ayant des problématiques communes (Sécurité sociale par exemple) :

- formation nouveaux mandatés,
- rencontres des mandatés d'un même réseau,
- groupes de travail,
- formation comptable et budgétaire,
- rencontres interrégionales.

Un dispositif d'INFORMATION, propre à chaque réseau et commun à l'ensemble des mandatés :

- des lettres d'information sur l'actualité du réseau,
- des plaquettes, documentations et supports d'information sur des thématiques précises,
- un espace « Mandats et réseaux » sur le site internet CFTC.

**L'ACCOMPAGNEMENT
DES MANDATÉS
EN 2016**

106 sessions
963 journées stagiaires
17 CRR dans 19 régions
1 espace « Mandats et réseaux »

Deux services fédéraux, le Service Formation et Réseaux (SFeR) et le Service Politique Sociale (SPS) travaillent en collaboration pour mettre en place une offre d'accompagnement adaptée à vos besoins et à l'actualité de vos réseaux.

Le Service Formation et Réseaux (SFeR) fédéral assure :

- l'organisation logistique de rencontres nationales et régionales des administrateurs et mandatés CFTC, acteurs et décideurs sur les thèmes dédiés,
- l'information des mandatés lors de réunions ciblées sur des thèmes d'actualité et par la diffusion de documents sur leurs rôles et missions.

RECOMMANDATIONS

- Inscrivez-vous au minimum à une rencontre par an organisée sur votre thème.
- Engagez-vous à suivre la formation dans son intégralité.
- Privilégiez la formule hébergement proposée et réservée par le SFeR.

MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

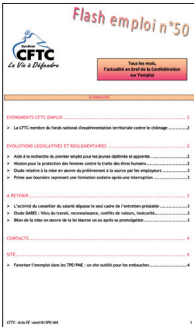
- Le SFeR vous envoie les invitations aux rencontres qui vous concernent. Renvoyez la fiche d'inscription reçue conjointement et retournez-la au plus tard à la date fixée sur l'invitation.
- Les employeurs sont tenus d'accorder aux salariés de leur entreprise, membres d'un conseil ou d'un conseil d'administration d'un organisme de Sécurité sociale, sur leur demande, des autorisations d'absence pour leur permettre d'assister aux sessions de formation organisées pour l'exercice de leurs fonctions (art. L. 231-10 du Code de la Sécurité sociale).

MODALITÉS FINANCIÈRES

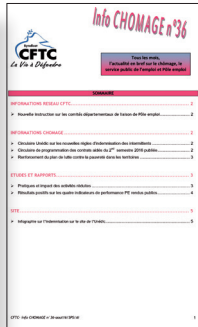
- Les frais de transport, hébergement et perte de salaire vous sont remboursés dans les limites du barème fédéral et sur présentation de justificatifs (originaux).
- Lieu d'hébergement : en hôtel ou centre d'accueil et en chambre individuelle.
- En cas d'empêchement : prévenir impérativement le SFeR par téléphone au plus tard 72 heures avant le début de la rencontre (faute de quoi la chambre est facturée même si elle n'est pas occupée).

Des lettres d'information régulières sur l'activité de votre réseau, rédigées par votre conseiller technique. Quelques exemples :

Flash emploi

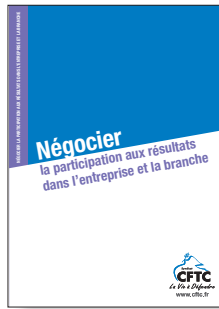


Info chômage

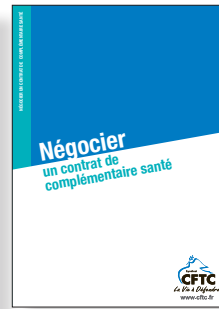


Des supports d'information, sous forme de plaquettes et documentations, envoyés ou remis aux structures et militants concernés.

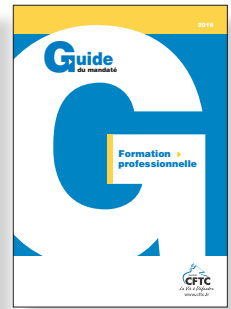
Guide Négocier participation



Guide Négocier une complémentaire santé



Guide mandats FPC



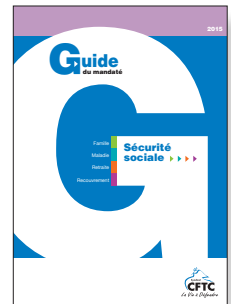
Un espace « Mandats et réseaux » sur le site internet CFTC, pour :

- **Découvrir qui sont les mandats CFTC**
Connaître leur engagement, les profils et compétences de chaque mandat, le rôle du coordonnateur régional des réseaux.
- **Se mobiliser auprès du Mouvement CFTC**
Agir au sein et en dehors de l'organisme, en trois étapes indispensables.
- **Se former**
Savoir les dates des rencontres confédérales, consulter la documentation relative aux sessions.
- **S'informer**
Avoir les contacts utiles et connaître l'actualité des réseaux.

Kit vie personnelle et familiale



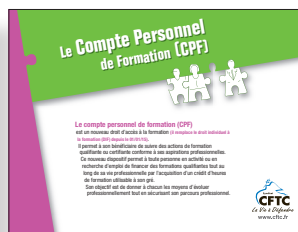
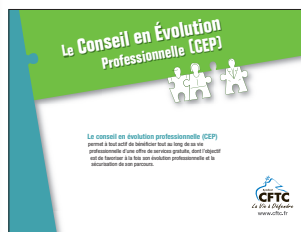
Guide mandats Sécurité sociale



Valisette et 12 fiches : santé au travail



Plaquettes CEP et CPF



Dépliant 1%



**Une adresse : http://www.cftc.fr/ewb_pages/m/mandats-et-reseaux-accueil.php
Comment obtenir les codes d'accès ? Contactez votre Coordonnateur Régional des Réseaux (voir p.37)**

Quel est le rôle de la CFTC dans le paritarisme ? Quels sont mes droits en matière de logement, formation professionnelle ou assurance maladie ? Quelles aides personnalisées en cas de coup dur ?

Autant de questions posées par les salariés et auxquelles vous êtes, en tant que mandatés, les mieux placés pour répondre.

Votre mobilisation est l'occasion de montrer que la CFTC est bien présente auprès des salariés, une préoccupation plus importante que jamais au vu des enjeux électoraux et de la campagne nationale d'adhésion.

Pour vous aider à mettre en place ou développer une action locale, retrouvez dans votre région le Coordonnateur Régional des Réseaux (CRR). Il vous accompagne dans votre mandat et vous aide :

- à vous mettre en relation avec les délégués syndicaux / adhérents / salariés intéressés par une information personnalisée,
- à organiser et coordonner des actions au niveau local (session d'information, dépôt de documentation...),
- à mobiliser des moyens et outils pour vos initiatives.

CONTACTEZ LE COORDONNATEUR RÉGIONAL DES RÉSEAUX DE VOTRE RÉGION

Région	Nom	Téléphone	Email
ALSACE	Nadia WALTER	03 88 99 38 28	unionregionale@cftc-alsace.fr
AUVERGNE	François GRANDJEAN	06 80 13 42 33	cftcud63@wanadoo.fr
BOURGOGNE	Christine ANTOINE BARBIER Christine VITU	09 75 62 59 91 06 73 79 56 65	cftc.ud21@wanadoo.fr christinevitu@live.fr
BRETAGNE	Jean COLLET	06 11 34 37 03	urcftcbretagne@orange.fr
CENTRE	Jean-Louis ROSSIGNOL	06 73 68 16 04	rossignol.jean-louis@orange.fr
CHAMPAGNE ARDENNE	Fabrice PREITE	06 83 22 94 12	fpmp@wanadoo.fr
FRANCHE-COMTE	Abdelhakim ABBAD	06 51 95 24 35	a.abbad@yahoo.fr
ILE-DE-FRANCE	Alex PESIC	06 06 77 01 23	alpesic@sfr.fr
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Michel FERRER	06 27 14 65 30	michel.ferrer123@orange.fr
LORRAINE	Patrick DELGRANDE	03 83 67 48 78	contact@cftcbtp.fr
MIDI PYRENEES	Contacteur l'UR	05 34 61 33 14	urcftcmipy@neuf.fr
NORD-PAS-DE-CALAIS	Jacqueline VANHILLE	06 84 38 04 58	urcftc.formatio@free.fr
BASSE NORMANDIE	Dominique RIVALLANT	02 31 83 55 50	cftc.basse.normandie@wanadoo.fr
HAUTE NORMANDIE	Philippe NOEL	06 27 54 02 06	philippe.noel@wanadoo.fr
NOUVELLE AQUITAINE	Contacteur l'UR		cftc.regionalpc@gmail.com
PAYS DE LA LOIRE	Patrick GOSSSELIN	06 08 78 81 06	pagosselin@wanadoo.fr
PICARDIE	Alain MELCUS	06 11 05 58 79	picardie@cftc.fr
PACA - CORSE	Nathalie BALDACCI	06 17 80 11 67	nathalie.baldaci@sfr.fr
RHONE-ALPES	Contacteur l'UR	04 78 53 18 57	cftc-rhone-alpes@wanadoo.fr

DEMANDE DE CFESS À REMETTRE À L'EMPLOYEUR

[Nom et prénom du salarié]
[Adresse personnelle]
[Code Postal et Ville]

[Entreprise / Etablissement]
[Madame / Monsieur XXXX]
[Adresse de l'entreprise]
[Code Postal et Ville]

A [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

OBJET : DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE
(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 3142-7 et suivant du Code du travail, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation économique, sociale et syndicale pour participer à une session organisée par l'Institut Syndical de Formation CFTC, organisme agréé par le Ministre du Travail.

Cette session aura lieu :

Date : du [..../..../20...] au [...../..../20...] (hors délai de route)
Lieu : [Nom de la Ville]

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]

ACCORD DE MAINTIEN DE SALAIRE DU SALARIÉ À REMETTRE AU RF



I n s t i t u t
S y n d i c a l d e
F o r m a t i o n

**OBJET : ACCORD DU (DE LA) SALARIÉ(E) POUR BÉNÉFICIER
DE SON MAINTIEN DE SALAIRE PENDANT LA DUREE DU CFESS**

Je soussigné(e), _____ (Prénom et Nom)
Salarié(e) de l'entreprise _____

notifie par ce document mon accord pour bénéficier du maintien de mon salaire dans le cadre de la formation économique sociale et syndicale qui vous est demandée par courrier ci-joint par mon organisation syndicale, respectant ainsi les conditions fixées par l'article L.3142-8 du Code du travail.

Fait à _____
Le ___ / ___ / 20 ___

[Signature du salarié]

CHARTRE D'ENGAGEMENT ISF ET IFCP ENTRE LE FORMATEUR ET LE RESPONSABLE DE FORMATION

Nom du formateur : _____

Code Inaric du formateur : _____

Mail du formateur : _____

Structure prioritaire de formation : _____
(préciser nom de la FD ou de l'UR)

Nom du responsable de formation : _____

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CHARTE

La présente Charte vise à fixer les règles d'intervention des bénévoles formateurs afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure et de répondre aux objectifs du projet de la CFTC. Elle a également pour objet de définir les engagements respectifs des deux parties (formateur et responsable de formation) au sein de la CFTC. Tout formateur CFTC se voit remettre la présente charte.

ARTICLE 2 : RÔLE DES FORMATEURS À LA CFTC

«Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, d'une manière désintéressée au service de la communauté». (Extrait de la Charte internationale du volontariat).

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BÉNÉVOLE

Le formateur bénévole s'engage à :

- suivre une formation ou une rencontre de formateur au moins une fois tous les deux ans,
- animer au moins deux sessions de formation ISF par an à partir du moment où il a suivi une formation de formateurs - ou 1 session par an pour l'IFCP.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE FORMATION

De son côté, le responsable de formation s'engage à :

- faire intervenir le formateur qu'il a envoyé en formation de formateur dans l'année qui suit cette session,
- envoyer chaque formateur en formation ou en rencontre de formateurs au moins une fois tous les deux ans,
- lui faire animer au moins 2 sessions de formation ISF par an à partir du moment où il a suivi une formation de formateur - ou 1 session par an pour l'IFCP.

ARTICLE 5 : PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU FORMATEUR

Le formateur CFTC intervient en priorité pour la structure du responsable de formation avec qui il est lié par cette charte. Il ne peut signer de charte qu'avec une seule et unique structure FD ou UR, via son responsable de formation.

En deuxième lieu, il peut intervenir pour le responsable de formation de son autre structure de rattachement CFTC (UR/FD). Et enfin, il peut, à la demande du Service Formation et Réseaux de la Confédération, être appelé à animer pour toute autre structure CFTC dans l'ensemble du Mouvement.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Signature du formateur

Signature du responsable
de formation (RF)

À noter : document signé en 2 exemplaires, un pour le formateur, un pour le responsable de formation. Une copie de l'exemplaire du responsable de formation (RF) est à fournir au SFeR pour chaque inscription aux formations de formateur.

RESPONSABLE DE SERVICE

Maryse ASSELIN

PÔLE ANIMATION ET FORMATION DES RÉSEAUX

Ingénierie formation

Maximilien MEURS
Antoine HUARD

Réseaux de formateurs

Marianne
LAPORTE-PORCEL

Formation conseil

Nathalie LOUREIRO

Assistance désignations

Fatima MATIAS

Assistance formation

Claude ELURSE
Brigitte LE CORRE

PÔLE GESTION

Conventions et budgets

Fabienne BEN YAKHLEF
Marie-Danielle DREAU
Martine MARCHADOUR

PRODUCTIONS

Coordination des productions

Elise PAUVRET

POUR NOUS CONTACTER :

Téléphone : 01 73 30 49 19
Mail : sfer@cftc.fr
Pour les désignations : designations@cftc.fr

Service Formation & Réseaux
128, avenue Jean Jaurès
93697 Pantin Cedex

COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT

Communication
orale

Communication
écrite et
numérique

Développer
sa section
CFTC

Élections
professionnelles

RESPONSABILITÉ SYNDICALE EN ENTREPRISE

DP

DS/RSS

CE
(base)

Négociations
collectives

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Journée de
sensibilisation
à la santé
au travail

CHSCT
(base)

Prévention
des TMS

Risques
psychosociaux

Arbre
des causes

DROIT DU TRAVAIL ET DÉFENSE DU SALARIÉ

Initiation au droit
du travail

Exécution du contrat
de travail

Ruptures du contrat
de travail

Défenseur
syndical

Conseiller
du salarié

FPC / GPEC

EAUX ADHÉRENTS

MANDATÉS ÉLUS (FIME)

OFFRE LOCALE UR / FD

voir votre RF
(FD UR)

...

...

...

ACTEURS DE LA FORMATION

Formation
pédagogique de
formateurs

Formations
de formateurs
thématiques

Rencontres

CONSEILLERS PRUD'HOMMES

Le juge
prud'homal et la
qualification des
demandes

Procédure
prud'homale et
procédure civile

Rédaction de
jugement

Rencontres
thématiques

PILOTAGE DES STRUCTURES (dirigeants CFTC)

Conseil de
structure UR / FD

Responsable
UD / UID

Responsable
de syndicat

Responsable
des élections

Référent
structure

COSIMO /
trésorier

Inaric

L'ACCOMPAGNEMENT DES MILITANTS CFTC

Vous êtes :

- militant,
- élu,
- dirigeant,
- mandaté.

La CFTC vous accompagne :

- **au niveau régional** (responsables de formation, correspondants de formation, coordonnateurs régionaux des réseaux),
- **au sein de vos fédérations** (responsables de formation, correspondants de formation),
- **au plan confédéral** (SFeR).

Comment ?

- formation syndicale,
- accompagnement des mandatés (formation, information, mobilisation),
- soutien aux structures (formations de dirigeants, formations INARIC, COSIMO, ...),
- ressources et communauté de pratique sur formation.cftc.fr.

La CFTC, syndicat de construction sociale,

est présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts et vous conseiller dans vos démarches.